

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Mercredi 21 février, quatre-vingts ans jour pour jour après son exécution par des soldats allemands, en 1944, le résistant Missak Manouchian, aux côtés de sa femme, Melinee, a été inhumé au Panthéon. « Vous entrez ici en tant que soldat, avec vos camarades, avec vos frères d'armes. (...) La France, reconnaissante, vous accueille. ». Ils appartenaient à une organisation marxiste stalinienne, ils sont morts fusillés en chrétiens. L'historien Paul Airiau rapporte le témoignage de l'abbé Franz Stock qui a reçu la confession de leur chef Missak Manouchian, avant de lui donner la communion. Ses compagnons d'armes seront, eux aussi, honorés symboliquement, par l'inscription de leurs noms dans le temple républicain des « grands hommes ». Ils avaient été rendus célèbres par la fameuse « affiche rouge » placardée à l'époque par la propagande nazie et dénonçant « l'armée du crime ».

À quelques jours de l'ouverture du Salon de l'Agriculture, le monde paysan ne relâche pas la pression sur l'exécutif, plus d'un mois après le début de la mobilisation. Depuis l'Hôtel de Matignon, ce mercredi, Gabriel Attal a une fois de plus tenté de déminer la colère des agriculteurs, dégainant une nouvelle série de mesures. « Le temps de la décision politique » est venu, avait averti mardi soir le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, qui a vu Emmanuel Macron et Gabriel Attal mardi. « Les attentes sont très fortes », selon la principale organisation des agriculteurs. Les actions de protestation locales ont ainsi repris depuis quelques jours. Comme mardi soir, en Haute-Saône, contre le géant mondial du lait Lactalis. Le futur projet de loi d'orientation agricole, très attendu par la profession, « reconnaît noir sur blanc dans la loi notre objectif de souveraineté agricole et alimentaire, et reconnaît l'agriculture au rang des intérêts fondamentaux de la France », a affirmé Gabriel Attal, au même titre que sa sécurité ou sa défense. Ce futur projet de loi réaffirmera « également la nécessité d'assurer le renouvellement des générations », précise le Gouvernement, qui ajoute qu'un volet sera consacré « à la traduction de mesures de simplification et de compétitivité des exploitations ». Un sondage Odoxa de cette semaine chiffre l'énorme soutien des Français au monde agricole: 91% des Français soutiennent encore la colère du monde paysan.

À quelques mois des élections européennes, qui auront lieu le 9 juin, la majorité tarde à se doter d'une tête de liste. Un meeting inaugural doit avoir lieu le 9 mars à Lille pour lancer la campagne des européennes, ce qui lui laisse 17 petits jours pour désigner une tête d'affiche capable d'incarner le « Besoin d'Europe », clamé par le slogan macroniste. Rappelons que nous sommes à trois mois et demi d'un scrutin largement dominé par le Rassemblement national (RN) dans les sondages.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mercredi 14 février : Recherche d'anomalies dans le cadre de la PMA (DPI-A) – Réponse de Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la Santé, à une question au Gouvernement du député Philippe Berta (MoDem, Gard).

1. Philippe Berta estime que, de l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution à la PMA, les choix des femmes doivent « être protégés et assurés pour toutes ». Il affirme que le développement de la recherche sur les maladies génétiques accroît les connaissances scientifiques sur les anomalies et les pathologies qui entravent la reproduction. Aujourd'hui, la recherche d'anomalies de l'embryon est déjà proposée sous consentement à toutes les femmes, conduisant à autant d'IVG, mais reste prohibée pour les femmes en parcours de PMA avant implantation. Or, 40 à 90 % des embryons seraient porteurs. Dans la grande majorité des cas, ces anomalies conduiraient à des avortements spontanés. Le député dit qu'une recherche d'anomalies limiterait le transfert embryonnaire à un seul embryon et éviterait la congélation d'embryons anormaux.

2. Philippe Berta demande quand est-ce que le Gouvernement autorisera la recherche d'anomalies chromosomiques avant l'implantation de l'embryon dans le cadre d'une PMA.

3. Dans sa réponse, le ministre délégué Frédéric Valletoux rappelle qu'actuellement le DPI-A n'est pas pratiqué systématiquement, mais seulement en cas de risque identifié chez les parents. L'ouverture du DPI-A à l'ensemble des personnes inscrites dans un parcours de fécondation in vitro a fait l'objet de débats parlementaires nourris lors du dernier projet de loi sur la bioéthique. Il partage pleinement la ligne défendue alors sur cette question : ne pas limiter les capacités de dépistage de maladies pouvant avoir des conséquences sanitaires terribles sur les enfants à naître. « C'est à la science de faire son chemin et de formuler des propositions » dit-il. Avant d'autoriser par la loi la technique DPI-A, celle-ci doit être validée, à la fois sur le plan médical et scientifique. C'est pour cette raison qu'une étude clinique a été lancée, qui devrait aboutir à des conclusions en 2026 ou en 2027. Sur la base de ces travaux, le ministre délégué affirme que le Gouvernement pourra rouvrir le débat parlementaire sur l'autorisation du DPI-A pour l'ensemble des patients ayant recours à une FIV.

»»

Mercredi 14 février : Projet de loi sur la fin de vie - Réponse de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités à une question au Gouvernement de la députée Caroline Fiat (LFI, Meurthe-et-Moselle).

1. Caroline Fiat dénonce « les promesses sans lendemain depuis près de 2 ans ». La députée affirme que la convention citoyenne s'est prononcée, que le CCNE s'est prononcé, et que des personnes réclament de pouvoir « mourir dans la dignité ». Selon elle, de « nombreux rapports parlementaires démontrent la nécessité de faire évoluer la loi ». Des discussions transpartisanes ont permis de faire aboutir un avant-projet de loi avec l'ancienne ministre Agnès Firmin Le Bodo, un texte que la députée décrit comme « équilibré », entre un renforcement des soins palliatifs et le nouveau droit à l'aide active à mourir (AAM). « Le projet de loi sur la fin de vie sera-t-il remercié lui aussi ? Nous voilà aujourd'hui avec une nouvelle ministre de la Santé qui s'est déjà prononcée contre une AAM, son ministre délégué qui semble opposer soins palliatifs et AAM, et un Président de la République qui préfère consulter les cultes ».

2. Caroline Fiat demande si la promesse du Gouvernement sera respectée.

3. Dans sa réponse, la ministre Catherine Vautrin, déclare que la notion de fin de vie est liée à une pathologie et non à un âge. L'un des constats, qui portait sur la douleur, est de la prendre en charge grâce à une stratégie décennale de soins palliatifs. Le deuxième point est « l'aide à mourir ». Les travaux menés ont permis de consulter et d'avancer sur des points très concrets. Le premier critère est évidemment la situation du patient. S'y ajoutent deux conditions très importantes : la faculté de discernement du patient et l'accord de l'équipe médicale. Catherine Vautrin affirme qu'elle serait fière de défendre ce texte, qu'il sera prêt dans les semaines qui viennent, puis soumis au Conseil d'État, puis en discussion à la fin du printemps et probablement cet été.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mercredi 14 février : Dépôt, à l'Assemblée Nationale, d'une résolution du député Jocelyn Dessigny (RN), invitant le Gouvernement à mesurer le périmètre et la profondeur d'infiltration de l'écriture dite « inclusive » dans l'enseignement supérieur.

Jocelyn Dessigny, député RN de l'Aisne, a déposé le mercredi 14 février une proposition de résolution (co-signée par 57 autres députés RN ainsi que les non-inscrits Véronique Besse et Nicolas Dupont-Aignan) invitant le Gouvernement à mesurer le périmètre et la profondeur d'infiltration de l'écriture dite « inclusive » au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Soulevant, dans l'exposé des motifs, qu'une idéologie attaque la langue française et cherche à la détruire, que ce mode d'écriture fait partie du programme de l'idéologie « woke » ou « wokiste », cette proposition de résolution invite le Gouvernement à un travail ministériel afin de :

- Mesurer le périmètre et la profondeur d'infiltration de l'écriture dite « inclusive » au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Solliciter des corps d'inspection pour évaluer son usage dans les administrations universitaires et d'enseignement supérieur, ainsi que dans les publications des laboratoires de recherche et tous les organismes sous la tutelle du ministère ;
- Demander à l'Académie française un rapport exhaustif sur l'infiltration de l'écriture dite « inclusive » au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Engager une réflexion sur l'interdiction législative de son usage dans tous les organismes relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

→ **Projet de loi constitutionnelle relatif à la liberté de recourir à l'IVG**

• **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : mercredi 28 février à 16h30

→ **Proposition de loi portant diverses mesures relatives au grand-âge et à l'autonomie** (anciennement « bâtir la société du bien vieillir ») – adoptée à l'Assemblée nationale le 23 novembre 2023, puis par le Sénat le 6 février 2024

• **Commission mixte paritaire (CMP)** : mardi 12 mars à 16h30 à l'Assemblée nationale

• **Lecture des conclusions de la CMP en séance publique**

→ Assemblée nationale : pas de date fixée

→ Sénat : mercredi 27 mars à 21h30

»»



AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

→ **Proposition de loi visant à pérenniser les jardins d'enfants gérés par une collectivité publique ou bénéficiant de financements publics** – Déposée par la députée Michèle Tabarot (LR, Alpes-Maritimes), déjà adoptée à l'Assemblée nationale le 1^{er} février

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Examen en commission « Culture et Éducation » : mercredi 13 mars à 11h

→ Discussion en séance publique : mardi 19 mars à 16h

→ **Proposition de loi visant à garantir le versement des pensions alimentaires aux enfants majeurs** – Déposée par le député Vincent Thiébault (Horizons, Bas-Rhin) le 30 janvier dernier

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 6 mars à 9h30

→ Discussion en séance publique : jeudi 14 mars à 9h

Texte très court, qui vise en 1 article à garantir le versement de cette contribution aux enfants majeurs en les rendant éligibles au service public d'intermédiation financière des pensions alimentaires.

AUTRES SUJETS :

→ **Débat (sans vote) en séance publique à l'Assemblée nationale sur le thème : « L'école publique face aux politiques de tri social »** - A la demande du groupe PCF/GDR : lundi 26 février à 18h

→ **Délégation aux Droits des femmes du Sénat : auditions dans le cadre de la mission sur les familles monoparentales**

→ Audition de la ministre déléguée Aurore Bergé (Egalité Femmes/hommes) : mercredi 6 mars à 15h30

→ Présentation, puis publication à la presse du rapport d'information : jeudi 21 mars à 9h

→ **Débat (sans vote) en séance publique au Sénat « Enseignement privé sous contrat » : quelles modalités de contrôle de l'État et quelle équité des moyens vis-à-vis de l'enseignement public ?** - A la demande du groupe PS : mercredi 6 mars à 18h.